



**Ministère des solidarités et de la santé  
Ministère du travail  
Ministère de l'éducation nationale  
Ministère des sports**

**Arrêté modificatif du 1 OCT. 2018**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au titre de 2018

La ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat, notamment son article 12 ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ainsi qu'à la composition et au fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 27 septembre 2017 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu l'arrêté modificatif du 19 mars 2018 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au titre de l'année 2018 ;

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

L'article 2 de l'arrêté du 19 mars 2018 susvisé est remplacé par :

« Sont nommés membres du jury de l'examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat au titre de l'année 2018 :

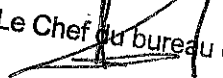
M. LEGRAND Patrice	Administrateur civil hors classe, honoraire Président ;
M. BEOUTIS Didier	Administrateur civil hors classe à la direction générale du travail ;
Mme DROUIN Caroline	Attachée principale d'administration de l'Etat à la direction générale de la santé ;
M. DESILLE-LEGEAY Pascal	Directeur adjoint du travail à l'Unité départementale de Lot et Garonne de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Nouvelle-Aquitaine ;
Mme DUGAY Véronique	Inspectrice principale de l'action sanitaire et sociale à l'agence régionale de santé Ile-de-France ;
Mme LEMEUNIER Reine-May	Attachée hors classe d'administration de l'Etat à la direction régionale de la jeunesse et de la cohésion sociale Pays de la Loire ;
M. DEBOISSY Dominique	Attaché principal d'administration de l'Etat à la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Hauts de France.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président, cette fonction sera assurée par Monsieur BEOUTIS Didier ».

## Article 2

Le Directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 1 OCT. 2019

  
Le Chef du bureau du recrutement

**Arnaud SCOLAN**